

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 94 (1949)
Heft: 10

Artikel: Les patrouilleurs parachutistes?
Autor: Bonvin, Roger
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342447>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les patrouilleurs parachutistes ?

Le Patrouilleur Alpin, organe officiel de l'Union des patrouilleurs alpins de la Br. mont. 10, publie dans son dernier numéro (septembre) un très intéressant article sur les patrouilleurs parachutistes.

Bien qu'on ne puisse envisager la création d'une armée aéroportée suisse, il est intéressant de constater que la constitution de troupes de parachutistes, sous forme de petites unités et avec des missions bien déterminées, préoccupe les officiers de nos troupes de haute montagne.

La Rédaction.

De par sa nature alpine notre pays offre de grandes possibilités en cas d'invasion, à des actions de troupes parachutées ou aéroportées. On utilisera ainsi l'avion pour amener en un temps très court des troupes combattantes sur les pointes dominantes, terrasses alpines, névés plats, cols, etc., d'où des actions hardies et surprenantes sont possibles, en descente, sur les noeuds vitaux des vallées et des grands cols alpestres routiers ou ferroviaires.

Avec nos moyens actuels notre réaction à une telle attaque serait très lente, liée à l'effort d'ascension vers un verrou, sans grande possibilité de manœuvrer par les hauts : les marches d'approche, longues et éreintantes sont réservées à nos défenseurs qui arriveront souvent trop tard ; ils seront prisonniers parfois dans leur propre vallée, les hauts étant occupés par les envahisseurs venus de l'air. Les avantages que nous donne la montagne seront donc presque perdus pour nous *avant l'engagement déjà !*

Il est donc logique que nous nous efforçons de former nos alpins au parachutage, d'en assimiler la technique et la tactique,

de prospector et de fouiller notre terrain à cet effet tout en mettant au point l'équipement et l'armement. D'ailleurs chacun de nous a déjà réfléchi à ce problème ; nous observons et méditons pendant chaque course les solutions à trouver.

Le besoin et l'appel existent donc. La volonté aussi. Qu'en est-il des moyens de réalisation ? C'est la tâche difficile de nos supérieurs : étudier et classer les problèmes selon leur valeur en fonction de la défense nationale et de nos possibilités, établir la liste d'urgence des réalisations, obtenir les crédits et construire.

Il est certain que nos chefs de l'armée ont mûri ce problème ; ils ont calculé les frais de sa réalisation qui sont *plus* élevés qu'ils ne paraissent ! Une seule action importante ou contre-action en montagne demandera d'entrée la mise en œuvre d'un bataillon au moins !

Je suis persuadé que ce moyen moderne de déplacement et de combat sera introduit au moment voulu dans nos troupes de montagne. En attendant on pourrait organiser déjà l'instruction sur la base volontaire. Tous les patrouilleurs alpins sont prêts à suivre un cours de formation et des cours d'entraînement volontaires. N'y a-t-il pas là aussi une grande économie possible ? Collaboration entre l'armée, le club alpin, l'U.P.A., l'instruction préparatoire et l'aéroclub ? Ne serait-ce pas à l'U.P.A. de réaliser la première cellule alpiniste aérienne ?

On utilisera ainsi la force d'une armée de milice. On créera l'enthousiasme qui fructifie les essais, les expériences et, par le dévouement, assure le succès.

Major ROGER BONVIN.
